



Convocation du conseil municipal

**Vous êtes convoqué(e) à la séance du conseil municipal du
mardi 02 avril 2024 à 19 h 30, en salle du conseil municipal.**

(si vous êtes absent(e), ne pas oublier d'envoyer par mail votre procuration)

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1/ Création de poste
2/ Vote du compte de gestion 2023
3/ Vote du compte administratif 2023
4/ Affectation des résultats 2023
5/ Vote des taux d'imposition 2023
6/ Vote des subventions 2024 (subventions exceptionnelles et subventions du comité extra-municipal)
7/ Admission en non-valeur 2024
8/ Vote du budget de la commune 2024
9/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil
10/ Compte-rendu des adjoints et délégués
11/ Infos diverses
12/ Questions diverses

Fait à Champs sur Yonne, le 27 mars 2024

Le maire,

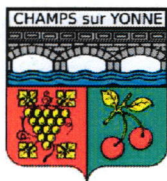
Stéphane ANTUNES



Listes des délibérations

Conseil municipal du mardi 2 avril 2024

Numéro	Objet	Décision
DE_2024_07	Création de poste	APPROUVÉE
DE_2024_08	Vote du compte de gestion 2023	APPROUVÉE
DE_2024_09	Vote du compte administratif 2023	APPROUVÉE
DE_2024_10	Affectation des résultats 2023	APPROUVÉE
DE_2024_11	Vote du taux d'imposition 2024	APPROUVÉE
DE_2024_12	Votes des subventions	APPROUVÉE
DE_2024_13	Vote d'une subvention exceptionnelle	APPROUVÉE
DE_2024_14	Admission en non-valeur et créances irrécouvrables	APPROUVÉE
DE_2024_15	Vote du budget 2024	APPROUVÉE



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Laurent GROUD, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON.

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS).

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2024_07

Création de poste

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'avis favorable pour la suppression de cinq postes à temps Territorial (CST) en sa séance du 15 février 2024 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le maire informe l'assemblée, que, compte tenu des évolutions au sein du tableau des effectifs (voir tableau des effectifs ci-joint) et particulièrement suite à un départ en retraite et un avancement de grade au sein du service périscolaire, qui ont conduit à des suppressions de postes, il convient de créer un poste d'adjoint technique polyvalent.

Le maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps non complet à raison de 28 heures par semaine, à compter du 1er septembre 2024, pour assurer :

- l'accompagnement des enfants du périscolaire,
- le service des repas à la cantine,
- l'accueil périscolaire,
- l'entretien des locaux et du matériel de la collectivité.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique.

En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés que :

- le recrutement peut être justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté ;
- une expérience professionnelle dans les services périscolaires est requise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** :

- **d'adopter** la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures par semaine, à compter du 1er septembre 2024 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **d'adopter** le tableau des effectifs mis à jour et modifié joint en annexe ;
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants ;
- **d'autoriser** le maire à signer tous documents relatifs à cet emploi.

Voix :

- ☐ POUR : 19
- ☐ CONTRE : 0
- ☐ ABSTENTIONS : 0

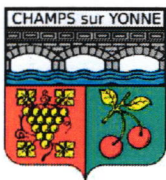
Le secrétaire de séance,



Le maire,

Signé électroniquement par Stéphane ANTUNES
Date de signature : 04/04/2024
Qualité : Maire





Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_08-BF



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Laurent GROUD, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON.

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS).

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2024_08

Vote du compte de gestion 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion 2023 de la commune, dressé par le receveur municipal, ci-joint en annexe.

Voix :

- ☐ POUR : 19
- ☐ CONTRE : 0
- ☐ ABSTENTIONS : 0

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

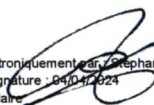
Publié le

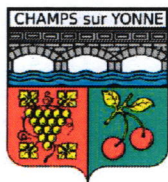
ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_08-BF

S²LOW

Le maire,

Signé électroniquement par Stéphane ANTUNES
Date de signature : 04/04/2024
Qualité : Maire





Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_09-BF



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 15 (hors de la présence de Stéphane ANTUNES, maire)

Date convocation : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Laurent GROUD, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON.

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS).

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2024_09

Vote du compte d'administratif 2023

Sous la présidence de monsieur Emmanuel BOUGEROLLE adjoint aux finances, chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_09-BF



RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Resultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 517 331,47	1 658 933,62	132 463,41	A1 274 065,56
Investissement	281 746,21	360 840,08	(2) -197 210,40	A2 -118 116,53
Dont 1068		269 619,40		
Fonctionnement	1 235 585,26	1 298 093,54	(3) 329 673,81	A3 392 182,09

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 166 300,00	III + IV 19 200,00	B1 -147 100,00
Investissement	I 166 300,00	III 19 200,00	B2 -147 100,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	126 965,56
Investissement	A2 + B2	-265 216,53
Fonctionnement	A3 + B3	392 182,09

Hors de la présence de Monsieur Stéphane ANTUNES, maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal, **APPROUVE à la majorité**, le compte administratif 2023 du budget principal.

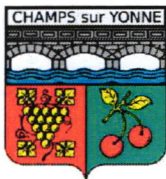
Voix :

- ☐ POUR : 16
- ☐ CONTRE : 0
- ☐ ABSTENTIONS : 2 (Bernard MAIMBOURG et Pascal LABOURIER)

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Signé électroniquement par Stéphane ANTUNES
Date de signature : 04/04/2024
Qualité : Maire



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_09-BF



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 15 (hors de la présence de Stéphane ANTUNES, maire)

Date convocation : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Laurent GROUD, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON.

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS).

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2024_09

Vote du compte d'administratif 2023

Sous la présidence de monsieur Emmanuel BOUGEROLLE adjoint aux finances, chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_09-BF



RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 517 331,47	1 658 933,62	132 463,41	A1 274 065,56
Investissement	281 746,21	360 840,08	(2) -197 210,40	A2 -118 116,53
Dont 1068		269 619,40		
Fonctionnement	1 235 585,26	1 298 093,54	(3) 329 673,81	A3 392 182,09

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 166 300,00	III + IV 19 200,00	B1	-147 100,00
Investissement	I 166 300,00	III 19 200,00	B2	-147 100,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	126 965,56
Investissement	A2 + B2	-265 216,53
Fonctionnement	A3 + B3	392 182,09

Hors de la présence de Monsieur Stéphane ANTUNES, maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal, **APPROUVE à la majorité**, le compte administratif 2023 du budget principal.

Voix :

- ☐ POUR : 16
- ☐ CONTRE : 0
- ☐ ABSTENTIONS : 2 (Bernard MAIMBOURG et Pascal LABOURIER)

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Signé électroniquement par Stéphane ANTUNES
Date de signature : 04/04/2024
Qualité : Maire



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_10-BF



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Laurent GROUD, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON.

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS).

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2024_10

Affectation des résultats 2023

Vu l'adoption des comptes administratifs 2023, dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion 2023,

Vu les résultats de l'exercice 2023 déterminés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_10-BF

S'LO

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	1 517 331,47	1 658 933,62	132 463,41	A1	274 065,56
Investissement	281 746,21	360 840,08	(3)	A2	-118 116,53
Fonctionnement	1 235 585,26	1 298 093,54	(4)	A3	392 182,09

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II	166 300,00	III + IV	19 200,00	B1 -147 100,00
Investissement	I	166 300,00	III	19 200,00	B2 -147 100,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	126 965,56
Investissement	A2 + B2	-265 216,53
Fonctionnement	A3 + B3	392 182,09

(1) Être à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DECIDE à la majorité :**

- **L'affectation** en recette au 1068 de la somme de 265 216.53€ ;
- **Le report** en recette de fonctionnement de la somme de 126 965.56€.
- **Le report** en dépense d'investissement de la somme de 118 116.53€

Voix :

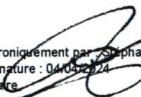
- ☐ POUR : 18
- ☐ CONTRE : 0
- ☐ ABSTENTION : 1 (Pascal LABOURIER)

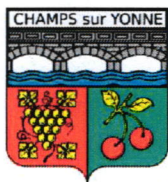
Le secrétaire de séance,



Le maire,

Signé électroniquement par : Stéphane ANTUNES
Date de signature : 04/04/2024
Qualité : Maire





Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_11-DE



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Laurent GROUD, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON.

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS).

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2024_11

Vote des taux d'imposition 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment les articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi N°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 notamment son article 16,
Vu l'article 1639 A du Code général des impôts,

Monsieur Emmanuel BOUGEROLLE, Adjoint aux finances, rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette date, 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation. Pour les 20% de ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2021 et de 65% en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de la résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal est compensée pour les communes départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Pour le Département de l'Yonne le taux appliqué est celui de 2020 soit 21,84% (TFPB) et pour la commune le taux voté est de 16.41% (TPB), soit un taux total dit « taux de référence » de 38,25 %.

Commune par commune, les montants de la taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de la taxe foncière transférés. Pour corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été institué pour permettre d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre communes.

Au vu des éléments ci-dessus, il convient donc de délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2024.

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 57,90%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,25%,

Il est à préciser que pour le contribuable, l'opération est transparente et sans conséquence financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- **FIXE** pour l'année 2024 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :

Taxe foncière sur le bâti	38,25 %
Taxe foncière sur le non bâti	57,90 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	13,50 %

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

Voix :

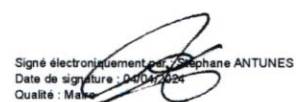
- ☐ POUR : 18
- ☐ CONTRE : 0
- ☐ ABSTENTION : 1 (Delphine FRASER)

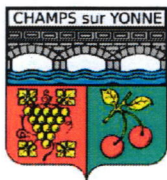
Le secrétaire de séance,



Le maire,

Signé électroniquement par Stéphane ANTUNES
Date de signature : 04/04/2024
Qualité : Maire





COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Laurent GROUD, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON.

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS).

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2024_12

Vote des subventions 2024

- **Subventions des associations extra-municipales** :

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions,

Vu les critères d'attribution des subventions définis par la Commission extra-municipale des associations,

Considérant l'intérêt communal de chacune pour ses activités et son dynamisme,

Le conseil municipal DECIDE à la majorité :

- **d'ouvrir** à 10 000 € l'enveloppe allouée aux associations faisant partie de la commission extra-municipale
- **de verser** les subventions aux associations dites « non communales » selon la répartition suivante en 2024 pour un montant global de 9 427,00 € :

Associations	Montant Subvention de Fonctionnement	Montant Subvention d'Investissement	Montant Subvention Totale
Canoë-Kayak Nature de Champs	400 €	267,00 €	667,00 €
Champs-Sur-Yonne Arts martiaux	759 €	700,00 €	1 459,17 €
Association de chasse	400 €	60,00 €	460,00 €
Association musicale de Podium	400 €	0,00 €	400,00 €
Champicaulivres	400 €	0,00 €	400,00 €
La Récré des Champs	400 €	0,00 €	400,00 €
M'an Jeanne	400 €	0,00 €	400,00 €
Comité des fêtes	400 €	0,00 €	400,00 €
Football Club de Champs	1 241 €	2 400,00 €	3 640,83 €
Club de la bonne humeur	400 €	0,00 €	400,00 €
Les P'tites canailles	400 €	0,00 €	400,00 €
Les p'tits champs fants	400 €	0,00 €	400,00 €
TOTAL	6 000,00 €	3 427,00 €	9 427,00 €

- **d'inscrire** les sommes au budget primitif 2024.

Voix :

- ☐ POUR : 16
- ☐ CONTRE : 0
- ☐ ABSTENTIONS : 3 (Bernard MAIMBOURG, Pascal LABOURIER et Bernard PRIoux)

- **Subvention CCAS :**

Le conseil municipal DECIDE à la majorité :

- **de verser** une subvention au CCAS d'un montant de 7 500€.
- **d'inscrire** la somme au budget primitif 2024.

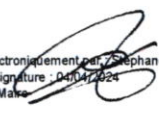
Voix :

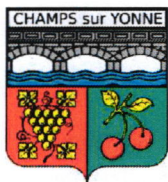
- ☐ POUR : 18
- ☐ CONTRE : 1 (Bernard MAIMBOURG)
- ☐ ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,



 Signé électroniquement par Stéphane ANTUNES
 Date de signature : 04/04/2024
 Qualité : Maire
 



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Date convocation : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Laurent GROUD, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON.

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS).

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2024_13

Vote subvention exceptionnelle 2024

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association du jumelage,

Considérant l'intérêt communal de chacune pour ses activités et son dynamisme,

Considérant que le maire Stéphane ANTUNES ne prend pas part au vote étant président d'honneur du jumelage

Le conseil municipal DECIDE à la majorité des votants :

- **de verser** une subvention exceptionnelle au Comité du Jumelage d'un montant de 752€.
- **d'inscrire** la somme au budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_13-DE

S²LO

Voix :

- ☐ POUR : 7
- ☐ CONTRE : 3 = Bernard MAIMBOURG, Pascal LABOURIER et Isabelle CARVALHO
- ☐ ABSTENTIONS : 8 = Bernard PRIoux, Vanessa MANFREDINI, Matthieu VILLECOURT, Delphine FRASER, Carole FERNANDES, Laurent GROUD, Brigitte GHYS et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS)

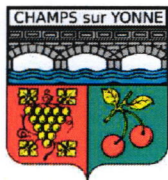
Le secrétaire de séance,



Le maire,



Signé électroniquement par Delphine ANTUNES
Date de signature : 04/04/2024
Qualité : Maire



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 27/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Laurent GROUD, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON.

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS).

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2024_14

Admission en non-valeurs et créances irrécouvrables

Les services de la gestion comptable d'Auxerre ont dressé l'état de taxes et produits irrécouvrables du fait de la disparition, de l'insolvabilité ou de l'indigence des débiteurs.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, il est proposé d'accepter l'admission en non-valeur les sommes suivantes :

- **DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes**

Exercice	Ref	RESTE DU	
2019	T-156	30,00	Droit de place marché 4e trimestre 2018
2019	T-669	32,50	Droit de place marché 1er trimestre 2019
2019	T-670	7,50	Droit de place marché 2e trimestre 2019
2020	T-312	15,60	Cantine et Garderie Juin 2020
2019	T-450	12,61	Cantine et Garderie Avril 2019
2019	T-159	353,70	Loyer Mars 2019
2019	T-233	276,50	Consommation eau-asst sept 2018 à février 2019
2019	T-245	353,70	Loyer Avril 2019
2019	T-3	48,70	Loyer Janvier 2019
2019	T-488	353,70	Loyer Juin 2019
2019	T-6	48,70	Loyer Février 2019
2019	T-752	141,84	Consommation eau-asst mars à juin 2019
2019	T-403	353,70	Loyer Mai 2019

- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève :

Comptes	Montants
6541	2028.75€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeurs les titres de recettes correspondants aux sommes indiquées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous actes à intervenir ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2024.

Voix :

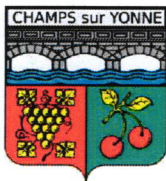
- ☐ POUR : 19
☐ CONTRE : 0
☐ ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,



Le maire,

Signé électroniquement par Stéphane ANTUNES
 Date de signature : 04/04/2024
 Qualité : Maire



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 089-218900777-20240402-DE_2024_15-BF



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Nb. membres : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Date convocation : 20/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures trente minutes,
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,
se sont réunis dans la salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

Présents : Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Carole FERNANDES, Delphine FRASER, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Laurent GROUD, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON.

Absents excusés : Joël ADAM (pouvoir à Laurent BRANEYRE), Karine ROBERT (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Brigitte GHYS).

Secrétaire de séance : Brigitte GHYS

DE_2024_15

Vote du budget 2024

Vu l'avis de la commission des finances du 19 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif principal 2024 présenté par Monsieur Emmanuel BOUGEROLLE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à la majorité

- **D'APPROUVER** le budget primitif principal 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

- **D'AUTORISER** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement et de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 749 088.56	1 749 088.56
Section d'investissement	728 353.69	728 353.69

- **D'APPROUVER** la mise en place du compte financier unique (CFU) à compter du budget 2024,

- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document afférent à la mise en place du CFU.

Voix :

- ☐ POUR : 17
- ☐ CONTRE : 0
- ☐ ABSTENTIONS : 2 (Bernard MAIMBOURG et Pascal LABOURIER)

Le secrétaire de séance,



Le maire,

Signé électroniquement par Stéphane ANTUNES
Date de signature : 04/04/2024
Qualité : Maire

